



FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

10^{ème} AUTOCROSS ET SPRINT CAR CHAUMONTAIS

INFORMATIONS

Asa organisatrice	ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE AUBOISE
Nom de l'épreuve	Autocross et sprint car Chaumontais
Date	25 et 26 Avril 2026
Niveau d'enregistrement	National
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue	
Permis d'organisation FFSA	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom	OLIVAIN Jacky
Téléphone	06 81 69 88 05
Mail	j.olivain@orange.fr
Organisateur technique	
Nom	ASSOCIATION BUGGY CHAUMONTAIS
Adresse	7 rue Cuvier 52000 CHAUMONT
Téléphone	06 59 41 61 95
Mail	finot.julien@hotmail.fr

Le Présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile le 13/01/2026 sous le N°7 et par la F.F.S.A sous le permis d'organiser N° 96 en date du 30/01/2026.

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Mme DOREY Maryse</i>	3123 0445
Membres du Collège	<i>M JUGNOT Joël</i>	6813 1412
	<i>Mme REVERCHON Martine</i>	14505 0409
Directeur de Course	<i>M OLIVAIN Jacky</i>	3272 0324
Directeur de Course adjoint	<i>M VANWONTERGHEIM Fabrice</i>	1183 0314
Adjoints à la Direction de Course Arrivée	<i>M HUMBERT Jean-Claude</i>	21139 0302
« « Départ	<i>M PORA Gérard</i>	57091 0445
Directeur de course adjoint Grille de départ	<i>M DUMAS Frédéric</i>	188349 0308
Commissaire Technique référent ORNEC	<i>M REVERCHON Jean-Louis</i>	6835 0421
Commissaire technique responsable	<i>M BOUVERAT Bernard</i>	7392 0726
Commissaires techniques	<i>M FAYARD Jean-Luc</i> <i>M COLIBERT Roger</i> <i>M HALIN Bernard</i> <i>M ROQUES Jean-Pierre</i> <i>M MUGNIER Julien</i>	17626 0516 59209 0325 341717 1609 178808 0912 47715 0416
Chargés des relations avec les concurrents	<i>M GAUTIER Dominique</i> <i>M POIVEY Michel</i>	3228 0116 12207 0405
Chronométreurs	<i>M GAASCH Patrice</i> <i>Mme PICARD Margaux</i>	32392 0416 375568 0324
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	<i>M FINOT Julien</i>	254541 0324
Médecin Chef	<i>Mme RENAUD Claire</i>	
Responsable Sécurité	<i>M FINOT Julien</i>	254541 0324
Responsable gestion des engagements – ORNEC	<i>Mme LELEU Céline</i>	181513 0108
Responsable communication ORNEC	<i>M STARK Jérémy</i>	176789 0323
Juge de faits	<i>M MEYER Cédric</i>	323017 0323

L'organisateur administratif est *l'Association Sportive Automobile Auboise* et l'organisateur technique est *l'Association Buggy Chaumontais*.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	<i>a/c du visa FFSA</i>
Clôture des engagements	<i>22 avril 2026 à 24 heures</i>
Publication de la liste des engagés	<i>23 avril 2026 à 10 heures</i>
Date et lieu de la compétition	<i>25 et 26 avril 2026 circuit ferme de la peine à Chamarandes-Choignes</i>
Vérifications	<i>Le 25 de 8h45 à 11h00 sur le circuit</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>25 avril 2026 à 9h00 salle du collège</i>
Briefing oral obligatoire	<i>25 avril 2026 à l'issue des essais chronométrés sur la ligne de départ</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>De 10h30 à 12h15 et de 13h45 à 15h30 le 25 avril 2026</i>
Horaire de la course	<i>Manches à partir de 16h00 le 25 et à partir de 8h00 le 26 avril 2026</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après chaque finale</i>

Remise des prix

A l'issue de chaque finale

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le *25 avril de 8h45 à 11h00*. Il n'y aura pas de convocation individuelle envoyée aux pilotes. Si à la date du 24 avril le pilote ne figure pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec la responsable des engagements – Céline LELEU – au numéro de téléphone suivant 06 11 89 20 64.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront à compléter, enregistrer et payer sur la plateforme « Engage Sport » à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au *22 avril 2026 à minuit*. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 160 € avec la publicité de l'organisateur jusqu'au mercredi de la semaine précédent l'épreuve
- 320 € sans la publicité de l'organisateur jusqu'au mercredi de la semaine précédent l'épreuve
- 210 € avec la publicité de l'organisateur jusqu'au mercredi précédent l'épreuve
- 420 € sans la publicité de l'organisateur jusqu'au mercredi précédent l'épreuve

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 80, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une *voiture ne pourra pas être pilotée par DEUX pilotes*. Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les Titre de Participation sont admis *en Sprint Car (TPRT) et en Autocross (TPNT)*. Ils sont à prendre directement sur le site de la FFSA -souscrire une licence en ligne-

Il n'y aura pas de délivrance de TP par l'ASA sur le site de l'épreuve.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'organisateur. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'Autocross et Sprint car Chaumontais se déroulera sur le circuit de La ferme de la Peine. Il est long de 1018 mètres et la largeur est comprise entre 14 mètres et 18 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 28 janvier 2025 sous le numéro 52 03 24 0582 AC Reg 1018.

L'accès au circuit se fait par le chemin de la ferme de la peine à Chamarandes-Choignes après la casse automobile Bazin, route de Biesles.

6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Tableau d'affichage virtuel ITS RESULTS

En cas de dysfonctionnement du tableau virtuel, le tableau d'affichage sera situé sur le côté du local caisse près de la buvette Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents au local de la Direction de course. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 59 41 61 95

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Les horaires, nombre de tours, manches, ½ finales et finales conformes à la règlementation générale et seront diffusés sur ITS RESULTS.

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes *aura lieu sur la ligne de départ le 25 avril à l'issue de la deuxième séance d'essais chronométrés. Le briefing écrit sera diffusé sur ITS RESULTS.*

7.6P. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché sur ITS RESULTS 15 minutes maximum après chaque finale .

Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

L'entente du bureau de l'Ornec et des organisateurs a fait le choix de ne pas distribuer de primes monétaires d'arrivée. En revanche chaque organisateur du Challenge Ornec s'engage à verser une certaine somme pour la remise des prix de fin d'année.

10.3P. COUPES

La remise des coupes aura lieu après chaque finale sur le podium situé face aux spectateurs en dehors de la piste.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 7.....

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 de type ABC 6 kgs.....

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 16 minimum.....

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : non

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Plan du circuit

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

Zone d'assistance temporaire (ZAT) : située derrière la direction de course (DC) matérialisée d'un côté par le grillage le long du chemin de la ferme de la Peine et de l'autre par les bâtiments de la DC et du collège des commissaires sportifs

